



Le Théâtre Nouvelle Génération, Centre dramatique national de Lyon  
Le Ministère de la Culture,  
La Ville de Lyon,  
recherchent

**UN(E) ARTISTE**  
**ŒUVRANT DANS LE CHAMP DU JEUNE PUBLIC,**  
*pour diriger, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025,*  
*le Théâtre Nouvelle Génération, Centre dramatique national de Lyon.*

### **Le Théâtre Nouvelle Génération - CDN de Lyon**

La première mission d'un Centre dramatique national (CDN) est la création théâtrale. C'est un lieu de référence, régionale, nationale voire internationale, où peuvent se rencontrer et s'articuler toutes les dimensions du théâtre : la recherche, l'écriture, la création, la diffusion et la transmission.

La particularité de ce CDN est sa spécialisation dans le jeune public. Cette orientation en faveur du jeune public est réaffirmée par l'ensemble des partenaires publics du CDN de Lyon.

Le CDN de Lyon est implanté sur la ville de Lyon et la métropole de Lyon, territoires dynamiques et fortement structurés par de nombreux lieux de création et de diffusion.

Il convient de noter la présence du Théâtre National Populaire (TNP) – CDN de Villeurbanne et du Théâtre le Ciel, future Scène conventionnée d'intérêt national – Art, enfance, jeunesse.

**Ce CDN est implanté sur deux sites : Le TNG Vaise et Les Ateliers – Presqu'Île.**

● **Le TNG Vaise** dispose d'une salle de 450 places, qui bénéficie d'une importante rénovation portée par la Ville de Lyon, et d'une salle de 90 places.

● **Les Ateliers – Presqu'Île** disposent d'une salle de 190 places et d'une salle de 90 places.

Le Théâtre Nouvelle Génération, Centre dramatique national de Lyon dispose d'un budget annuel de l'ordre de 3 millions d'euros dont 2,1 millions d'euros de subventions de fonctionnement général. L'équipe permanente pour l'année 2024 est de 20,22 ETP en CDI.

### **Candidature**

Sont recevables les candidatures d'un(e) ou plusieurs artiste(s) engagé(e/s) dans le champ théâtral et œuvrant dans le champ du jeune public.

Les candidat(e)s adresseront, par mail, une lettre de motivation, un curriculum-vitae, une présentation de leur parcours artistique et un bilan de leur diffusion sur les trois dernières saisons, **au plus tard le 13 octobre 2024**, à :

- Monsieur le Directeur Général de la Création Artistique (DGCA) à l'attention de [guilhem.chabas@culture.gouv.fr](mailto:guilhem.chabas@culture.gouv.fr)
- Monsieur le Directeur des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes à l'attention de [jeremie.villaume@culture.gouv.fr](mailto:jeremie.villaume@culture.gouv.fr)
- Monsieur le Maire de Lyon à l'attention de [sophie.lacroix@mairie-lyon.fr](mailto:sophie.lacroix@mairie-lyon.fr)

Six candidat(e)s au maximum seront présélectionné(e)s selon un principe de parité femme – homme, après concertation entre l'État (direction générale de la création artistique et direction régionale des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes) et la Ville de Lyon.

Le cahier des missions et des charges du label CDN est fixé par un arrêté du 5 mai 2017 (publié au Journal officiel de la République française n°0110 du 11 mai 2017 et accessible sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)).

Une note d'orientation présentant le Théâtre Nouvelle Génération, Centre dramatique national de Lyon, le contexte théâtral et artistique de la région et tous les éléments utiles à l'élaboration d'un projet artistique et culturel, seront remis par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes aux candidat(e)s présélectionné(e)s. Ils/elles seront invité(e)s au théâtre, pour découvrir l'outil, son environnement et son équipe. Ils/elles rencontreront les partenaires publics, s'ils le souhaitent.

Les candidat(e)s retenu(e)s devront finaliser leur projet artistique avant le 10 janvier 2025. Ils/elles seront invité(e)s à le présenter devant un jury composé des représentants des différents partenaires publics du CDN (autour de la première semaine du mois de février 2025).

Le/La lauréat(e) sera proposé(e) à l'agrément du Ministre de la Culture, avec une prise de fonction prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Il/elle devra donc prendre toutes les dispositions utiles pour être opérationnel(le) à cette date.